

# DOSSIER DE PRESSE

## Déviat ion de Jargeau et Saint-Denis-de-l'Hôtel

.....



**Contact presse :** Cassandre Germain  
cassandre.germain@loiret.fr • 02 38 25 43 93

# SOMMAIRE

## I. PRÉSENTATION DU PROJET DE DÉVIATION

ENJEUX ET OBJECTIFS

UNE OPÉRATION LANCÉE DEPUIS PLUS DE 20 ANS

DES TRAVAUX MENÉS EN TOUTE LÉGALITÉ

UN PROJET SOUCIEUX DE L'ENVIRONNEMENT

UN DÉFI TECHNIQUE MAITRISÉ

## II. CALENDRIER

## III. CHIFFRES CLÉS

# I. PRÉSENTATION DU PROJET DE DÉVIATION

Le Département du Loiret aménage une déviation de la RD 921 sur Jargeau et Saint Denis de l'Hôtel.

Le projet prévoit la création d'une nouvelle route à 2 voies d'une longueur de près de 15 kilomètres, entre la RD 13 au Sud sur la commune de Marcilly-en-Villette et la RD 960 à l'Est de la commune de Saint Denis de l'Hôtel, ainsi que la création d'un nouveau pont sur la Loire d'une longueur de 570 mètres.

Ce projet représente un montant global d'environ 80 M€, dont 47 M€ pour la section du franchissement de Loire.

## ENJEUX ET OBJECTIFS

Cet axe est considéré comme un axe saturé, avec une affluence d'environ **15 000 véhicules par jour** (dont 10% de poids lourds), alors que les deux centres villes accueillent 26 établissements recevant quotidiennement du public, dont 6 écoles, 1 collège, 4 équipements culturels et 3 sportifs.

De plus, le taux d'accidentologie reste l'un des plus importants sur cet axe routier. En effet, le taux de gravité des accidents est **deux fois plus élevé que la moyenne nationale**. De nombreux accidents ont été ainsi à déplorer sur la zone puisque ce ne sont pas moins de 79 accidents depuis 1999, dont 5 morts et 49 blessés graves.. Le 13 novembre 2017, deux adolescents ont été renversés par un véhicule léger à proximité du collège, heureusement avec seulement quelques blessures légères.

L'objectif est donc de désengorger cette zone, dans un souci de **sécurité**, et pour **réduire la pollution** et les **nuisances sonores**.

Ce projet permettra également de :

- améliorer le cadre de vie de la population des centres-villes traversés par la RD 921
- sécuriser les personnes qui empruntent quotidiennement la RD pour aller au travail ou à l'école
- réduire de 35% le trafic sur le pont de Jargeau existant et jusqu'à 70% celui de certains itinéraires des centres-villes traversés, comme Saint-Denis-de-l'Hôtel
- dévier des poids lourds, permettant de réduire les nuisances riveraines (vibrations, bruit, pollution) et l'insécurité pour des publics sensibles (proximité d'écoles)

Le trafic sur la déviation à l'horizon 2030 est estimé à 11 750 véhicules par jour.

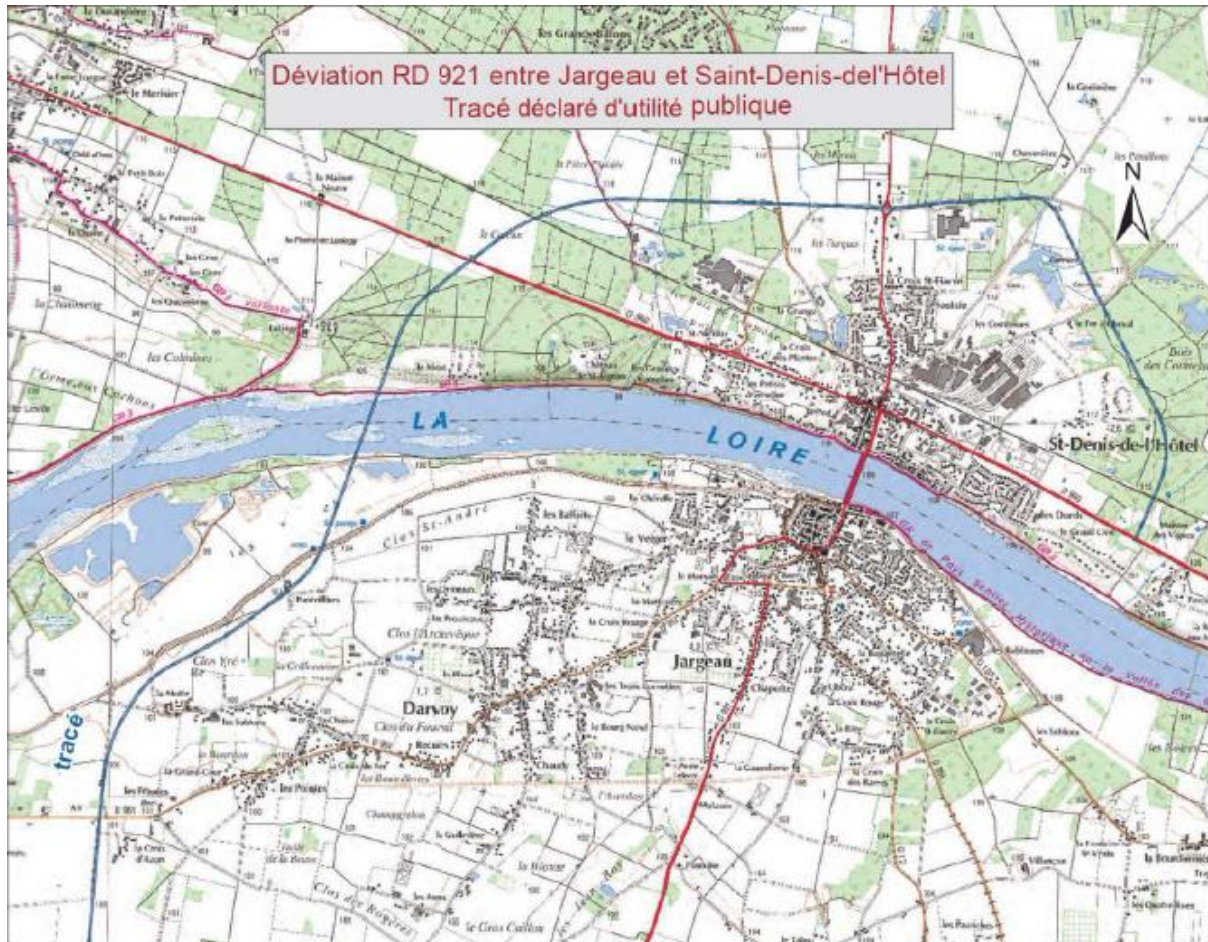
Enfin, le pont de Jargeau sera le seul franchissement dans le Loiret accessible avec un fonctionnement normal pour une crue de 200 ans. Il permettra notamment un franchissement de la Loire pour les services de secours jusqu'à la crue de 500 ans permettant de rejoindre la levée de Loire en rive gauche.

## UNE OPÉRATION LANCÉE DEPUIS PLUS DE 20 ANS

Le projet de déviation de Jargeau a été lancé il y a 20 ans, en 1998, lorsqu'il avait été inscrit au Schéma Routier Départemental.

De 2001 à 2004, des études de fuseaux de passage ont été réalisées. À l'issue d'une analyse multicritères, le choix du fuseau à l'Ouest de Jargeau a été retenu.

Des études de tracé et une étude hydraulique ont également été réalisées entre 2004 et 2009, prenant en compte la technicité du projet et l'impact environnemental. Le tracé final ci-dessous a été retenu.



De 2009 à 2012, le choix de l'ouvrage a évolué, pour une plus grande transparence hydraulique (augmentation de la longueur du viaduc à 570 m et ajout d'un ouvrage de décharge de 75 m) et le maintien des continuités écologiques.

Entre 2013 et 2014, une étude d'impact patrimonial a été réalisée au titre du classement Unesco de la Loire.

Les travaux de dégagement d'emprise ont débuté dès l'automne 2017 sur le secteur du bois des Comtesses à Saint-Denis-de-l'Hôtel, avec le défrichage de 9,2 hectares.

Le Département poursuit les acquisitions à l'amiable avec les propriétaires des emprises concernées au nord de la Loire pour démarrer les travaux en 2019 et envisager la livraison du contournement de Saint-Denis-de-l'Hôtel en 2021. Les travaux de franchissement de la Loire et de raccordement sud sur la RD14 se poursuivront jusqu'à fin 2023 début 2024.

Des investigations micro-gravimétriques réalisées par le BRGM sont actuellement en cours afin de préciser localement le risque karstique du sous-sol.

## DES TRAVAUX MENÉS EN TOUTE LÉGALITÉ

Dans le cadre de la déviation de Jargeau, le Département procède à des travaux de déboisement de parcelles à l'Est de Saint-Denis-de-l'Hôtel, préparatoires au chantier de construction d'un pont-rail sur la ligne Orléans-Châteauneuf. La zone déboisée est d'une surface de 10 ha (40 m \* 2,5 km).

Le Département s'appuie sur différentes autorisations pour les travaux de défrichement :

- Arrêté d'Utilité Publique : 16 septembre 2016
- Arrêté de défrichement : 27 septembre 2016
- Arrêté de dérogation au titre des espèces protégées (CNP) : 11 août 2017
- Arrêté d'occupation temporaire pour le défrichement et les travaux archéologiques : 25 août 2017 et 3 août 2018.

L'arrêté d'autorisation à déroger au titre des espèces protégées fixe les conditions de dérogation, c'est-à-dire les mesures de réduction et de compensation permettant de garantir l'état de conservation favorable des populations des espèces protégées concernées. À ce titre, le Département consacre un budget de 8 M€ (soit 10% de l'opération) à des actions pour éviter, réduire et compenser l'impact sur l'environnement et la biodiversité (détail ci-après).

## UN PROJET SOUCIEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Sur un budget total de 80 M€, une enveloppe financière de 8 M€ (soit 10% de l'opération) est consacrée à des actions afin d'éviter, réduire et compenser l'impact sur l'environnement et la biodiversité. Détail ci-dessous :

- Mesures environnementales de chantier (balisage anti-destruction d'habitat, barrières d'isolement pour amphibiens, vérification de la présence des chiroptères, mission écologue pendant travaux, surcoût des travaux liés au calendrier d'intervention vis-à-vis des espèces, filtre à pailles de rétention provisoires), représentant un budget de 270 000 € HT
- Protection du milieu naturel (passages à amphibiens, tremplins pour chauve-souris, banquettes végétalisées pour maintien des continuités écologiques, plateforme pour le Balbuzard), représentant un budget de plus de 210 000 € HT
- Protection des eaux (rétablissements des écoulements naturels, mise en place de bassins multifonctions, de fossés étanches, comblement coin d'eau et modelé, aménagement de zones humides), représentant un budget de plus de 5,6 M€ HT
- Plantations compensatoires obligatoires (reboisement de 14,3 ha), représentant un budget de 120 000 € HT
- Mesures compensatoires en milieu naturel (acquisition de parcelles forestières pour mise en œuvre d'une gestion favorable à la biodiversité pour les chauves-souris, reconstitution de réseaux de haies), représentant un budget de 355 000 € HT

Un reboisement forestier sera opéré par le Département à surface équivalente à celle défrichée de 14,3 Ha. Par exemple, la collectivité va reboiser une surface équivalente de 14,3 ha à celle déboisée en majeure partie sur les communes de Mardié et Saint-Denis-de-l'Hôtel

Le Département a mandaté un bureau expert en écologie indépendant pour s'assurer du respect et du contrôle de ces mesures environnementales pendant toute la durée du projet.

La collectivité s'est engagée à réaliser des aménagements paysagers (continuité de la Loire à vélo, acquisition pour adoucir les talus, deux belvédères sur le pont de franchissement de la Loire, plantations et arbres d'alignement), à hauteur de plus d'1,1 M€ HT.

Enfin, pour assumer la pérennité de ses engagements, le Département s'est également engagé à faire un suivi des mesures environnementales, notamment de leur efficacité, à 20 ans (mesures de réduction d'impact en phase exploitation) ou 30 ans (mesures de compensation).

### Exemple d'actions de respect de l'environnement et d'espèces protégées

Le Département a ajusté le calendrier des travaux aux cycles de vie de la faune, notamment les travaux de défrichement du bois des Comtesses à Saint-Denis-de-l'Hôtel et du bois de Latingy à Mardié, qui présentent un intérêt pour les chauves-souris arboricoles.

Pour la réalisation des travaux de défrichement, un protocole spécifique pour la prise en compte des chauves-souris arboricoles a été mis en place par l'écologue indépendant des travaux qui assiste le Département. Ce protocole a permis de cibler les arbres présentant un intérêt pour les chauves-souris et d'y prescrire une procédure d'abattage particulière.

Le protocole s'est donc traduit par les actions suivantes :

- Expertise sur site par un chiroptérologue le 23 septembre 2017
- 5 arbres d'intérêt pour les chauves-souris marqués ont été abattus avant le 31 octobre
- Les arbres ont été bousculés 2 à 3 fois à 30 secondes d'intervalles pour permettre le réveil et la sortie des chauves-souris.
- Abattage à la base des arbres avec chute ralentie. Les arbres sont laissés au sol plusieurs jours pour permettre l'évacuation des chauves-souris.
- Les arbres sont débités après inspection du chiroptérologue de l'absence d'animaux

Les arbres concernés par ce recensement ont bien été abattus avant le 31 octobre. Le chiroptérologue a constaté qu'ils n'abritaient aucune chauve-souris en définitive. Tous les abattages prévus au cours de cette première phase (bois des Comtesses et Pièce Plaidée) sont terminés.

Autre exemple, pour limiter fortement le risque de destruction accidentelle des espèces protégées comme les amphibiens (crapaud calamite, pelodyte ponctué, rainette arboricole, grenouille agile, ...), après les premiers déboisements, les espèces sont retirées de l'emprise du projet et des barrières anti-batraciens sont posées pour éviter le retour des espèces.

Concernant les balbuzards, la plateforme de Mardiéval est artificielle. Le balbuzard prospère en forêt d'Orléans (25 couples repérés). La plateforme est à plus de 50m du tracé. Le Département a également prévu l'aménagement d'une plateforme alternative.



A ce jour, le Département a confié l'étude d'implantation de cette nouvelle plateforme à son écologue, qui devra être validée par le Comité Régional de suivi du Balbuzard.

## UN DÉFI TECHNIQUE MAÎTRISÉ

Pour assurer la maîtrise des risques karstiques, un partenariat de recherche et de développement partagés a été mis en place entre le Département et le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), par convention signée le 7 mars 2017. Le BRGM intervient dans le cadre de ses missions d'appui aux politiques publiques.

Dès les premières études préliminaires, des investigations géotechniques ont été réalisées en 2004, 2006 et 2014 avec pas moins de 61 sondages, analysés par le BRGM dans son rapport de septembre 2017.

Aussi, dès le lancement de ce projet, les phénomènes karstiques se sont révélés comme étant l'un des grands enjeux du projet. En effet, à ce stade d'études préliminaires avant le choix des fuseaux, les risques ont été identifiés pour s'assurer que la faisabilité du projet n'était pas remise en cause. Il ressort de l'analyse du BRGM que les risques ont bien été recensés et nécessitent des mesures appropriées en phase de conception ainsi qu'un suivi spécifique en phase de réalisation.

C'est pourquoi le Département poursuit son partenariat et a confié au BRGM les études figurant parmi ses recommandations. Il s'agit d'investigations microgravimétriques, de sondages de contrôle à la tarière, d'un traçage salin et à la fluorescéine pour analyser les circulations souterraines.

Ces études complémentaires permettront de localiser l'aléa mouvement de terrain sur la zone de remblai entre la Loire et la digue (risque de fontis) et de préciser les écoulements d'eaux souterraines susceptibles d'être perturbés par les ouvrages préalablement à la conception détaillée du projet et à la réalisation des travaux.

Les autres recommandations seront portées par le groupement lauréat du marché de conception-réalisation afin de permettre la définition des solutions constructives appropriées et d'assurer un suivi de surveillance pendant les travaux.

Aussi, le Département a lancé fin 2018 une consultation de marché de conception-réalisation à laquelle 5 groupements de candidats ont répondu et parmi lesquels 3 candidats ont été sélectionnés pour la phase de dialogue compétitif notamment au regard de leur expérience de travaux réalisés en milieu karstique, confirmant un savoir-faire adapté et des solutions constructives maîtrisées pour répondre à ce défi technique.

## II. CALENDRIER

**1998** : Genèse du projet

**2001 - 2004** : Etudes de faisabilité

**2004 - 2009** : Etudes de tracé

**2009 - 2012** : Choix d'un tracé au droit de la levée de la Loire à Darvoy

**2013 - 2014** : Etude d'impact patrimonial

**16 septembre 2016** : Arrêté d'Utilité publique

**27 septembre 2016** : Arrêté Défrichement

**5 octobre 2016** : Arrêté au titre de la Loi sur l'eau

**Juin 2017** : Démarrage des acquisitions foncières

**23 octobre 2017** : Démarrage des travaux de défrichement à l'est de Saint-Denis-de-l'Hôtel et au nord de Mardié

**2018** : Poursuite des acquisitions foncières, du défrichement, pose des barrières de protection pour les batraciens et réalisation du diagnostic archéologique

**Début 2019** : Démarrage des travaux du pont rail sous maîtrise d'ouvrage déléguée à la SNCF

**Fin 2019** : Lancement des travaux du pont route et d'un carrefour giratoire sur la RD 960

**2020** : Travaux sur le contournement nord de Saint-Denis-de-l'Hôtel

**2021** : Démarrage des travaux sur le franchissement de la Loire



### III. CHIFFRES CLÉS

**20** années se sont écoulées depuis la genèse du projet

**80 M d'€** : coût total de l'opération (valeur 2014)

**47 M d'€** : coût pour la section du franchissement de la Loire

**8 M d'€** : budget alloué à la préservation de l'environnement  
soit **10 %** du montant total

**15 km** de routes dans le cadre de la déviation

**570 m** : longueur du pont traversant la Loire

**15 000 véhicules / jour** : affluence du trafic actuel sur la RD921  
dont **10 %** de poids lourds

**11 750 véhicules / jour** : estimation du trafic sur la déviation à l'horizon 2030

**35 %** : pourcentage de la réduction du trafic sur le pont de Jargeau existant, via la déviation

**32 %** : pourcentage de la réduction du trafic sur la RD951 actuelle, via la déviation

**70 %** : pourcentage de la réduction du trafic sur la RD960 actuelle, via la déviation

**26** établissements recevant quotidiennement du public (dont 6 écoles, 1 collège, 4 équipements culturels et 3 sportifs), dans les deux centres-villes traversés



Département du Loiret  
45945 Orléans  
Téléphone 02 38 25 45 45  
**contact.loiret.fr • www.loiret.fr**